

DOCUMENT DESTINÉ À L'ASSURANCE
DEMANDE D'EXTENSION DE GARANTIE D'ASSURANCE
POUR L'APPRENTISSAGE ANTICIPÉ DE LA CONDUITE

ÉLÈVE : Nom :.....
 Prénom.....
 Date de naissance.....

VÉHICULES : Marque..... Marque.....
 Type..... Type.....
 N° immatriculation..... N° immatriculation.....

CONTRAT : Nom du souscripteur.....
 N° de police ou sociétaire.....
 Date de la souscription.....

Taux de bonus

Taux de malus

ACCOMPAGNATEUR (1) :

	NOM	PRÉNOM	DATE de naissance	DATE de délivrance du permis B	NOMBRE de sinistres déclarés avec responsabilité depuis 3 ans
Père (*).....
Mère (*).....
Tuteur légal (*) Et/ou un accompagnateur Désigné par le tuteur légal
Autre (s).....

ÉTABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT DE LA CONDUITE :

Raison sociale :

JACKY BODIN FORMATION
Ecole de conduite agréée N° E0207202040
3 Place Thiers
72200 LA FLECHE Tél.02.43.45.00.07

Les soussignés

- certifient sur l'honneur l'exactitude des renseignements fournis ci-dessus :
- certifient avoir pris connaissance des conditions qui s'imposent en matière de conduite accompagnée dans le cadre de l'apprentissage anticipé de la conduite (arrêté relatif à l'apprentissage anticipé de la conduite) et s'engagent à s'y conformer.

Ils déclarent être informés que tout manquement au respect des conditions rappelées ci-dessus, ainsi que toute fausse déclaration sont susceptibles d'entraîner le refus de garantie, sans préjudice des poursuites pénales éventuelles.

Signature du souscripteur :

Signature de l'accompagnateur (2) :

(1) Doit être conducteur dénommé au contrat.

(2) Au cas où l'accompagnateur ne serait pas le souscripteur du contrat.

(*) Lorsque l'élève est mineur.

DOCUMENT DESTINÉ À L'ÉLÈVE
APPRENTISSAGE ANTICIPÉ DE LA CONDUITE
EXEMPLE DE LETTRE-AVENANT A L'USAGE
DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCES

Contrat d'assurance N°

Numéro d'immatriculation du ou des Véhicules

Nom et prénom du souscripteur

Nom si: prénom de l'élève

Nom et prénom du ou des accompagnateur(s)

La société d'assurances ci-dessous dénommée

--

sollicitée par demande en date du en vue d'une participation à l'apprentissage anticipé de la conduite, déclare accepter l'expansion des garanties à la situation de conduite accompagnée.

Cette garantie ne doit pas faire l'objet de conditions différentes de tarification par rapport à celle prévues au contrat et acceptées par le souscripteur.

Au niveau de la franchise :

- le contrat ne prévoyant pas de franchise ne doit pas faire l'objet de modification ;
- lorsque le contrat prévoit une franchise, celle-ci est appliquée sans modification. Le montant de cette Franchise est de

Responsabilité civile	Dommages

A le

L'extension de garanties délivrée avant le début de la formation initiale ne prendra effet qu'à la date d'établissement de l'attestation de fin de formation initiale.